

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PIEGE LAURAGAIS MALEPERE SEANCE DU 24/06/2025

DEL-24062025-08

Date de convocation :
17/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin à 18heures 30, le Conseil communautaire Piège Lauragais Malepère, légalement convoqué, s'est réuni à Ribouisse, sous la présidence d'André VIOLA, Président.

Nombre de conseillers :

- en exercice: 62
- présents: 32
- procurations: 8
- votants: 40

Date de publication :

PRESENTS : Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Bruno BERTRAND, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Bernard BREIL, Régis CALMON, André CATHALA, Jérôme DARFEUILLE, Muriel DENUÇ GUICHET, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Marc ESTREM, Michel GALANT, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Philippe LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Didier MATTIA, Anne-Marie MAZIERES, Bernard OLIVIER, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Pascale RASTOUIL, Jean-Baptiste SARDA, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Formant la majorité des membres en exercice

REPRESENTES : Thierry CADENAT par Brice ASENSIO, Florian GRIMMONPRE par Jérôme DARFEUILLE, Jean-François IMBERT par Bernard BREIL, Maryse LALA LAFFONT par Bernard OLIVIER, Hélène MARTY par Philippe LANNES, Jean-Claude MARTY par André VIOLA, Alain ROUQUET par Denis JUIN, Florence SCIAU par Estelle VILLESPI.

ABSENTS : Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Régis BRUTY, Pierre CAZAL, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Jean Henry FARNE, Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUE, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Jean-Christophe MARIO, Jean-Claude MAURETTE, Paul PAINCO, Michel PUJOL, Roselyne RIOS, Françoise RODE.

Secrétaire de séance : Catherine lassalle

OBJET : Budget annexe ZAE : décision modificative n° 1

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants,

Vu la délibération n° 12 du 14 avril 2025 d'Adoption du Budget primitif de la ZAE,

Considérant la nécessité d'intégrer les recettes à venir liées aux ventes de terrains sur la ZAE,

Considérant que les chapitres d'ordre budgétaires doivent être équilibrés, une décision modificative est proposée pour ouvrir des crédits supplémentaires en inscrivant 64 000€ sur le compte 3555 au chapitre 040 et 64 000€ sur le compte 1641 au chapitre 16. Les chapitres 040 en recette de fonctionnement et 042 en dépenses d'investissement sont équilibrés pour un montant de 1 182 424.37€. Il est également nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires sur le compte 7015 au chapitre 70 en recette de fonctionnement et sur le compte 605 au chapitre 011 en dépenses de fonctionnement pour constater la

vente du terrain aménagé d'un montant de 883 849.14€.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 à l'unanimité des membres présents

APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget ZAE 2025.

Imputation	Nature	Dépenses		Recettes	
		Ouvert	Réduit	Ouvert	Réduit
011 / 605 / 60	Travaux	883 849,14			
70 / 7015 / 6	Vente de terrains aménagés			883 849,14	
040 / 3555 / OPFI / 01	Equilibre chapitre d'ordre	64 000,00			
16 / 1641 / OPNI / 60	Emprunt			64 000,00	
Total section de fonctionnement		947 849,14		947 849,14	

Pour extrait certifié conforme,

Catherine LASSALLE
 Secrétaire de séance



André VIOLA,
 Président

